Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1945)

Heft: 7

Artikel: Rapport présidentiel sur l'exercice 1944-45 présenté à l'Assemblée

générale de Langenthal le 8 juillet 1945 = Bericht des Präsidenten über das Geschäftsjahr 1944-45 vorgelegt an der Generalversammlung in

Langenthal 8. Juli 1945

Autor: Martin, Eug. / A.D.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-624955

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

quelques télégrammes de la plus haute fantaisie, en rapport étroit avec des questions actuelles, attribution de savon, organisation des Bernois, etc.

Sur demande, Bohny répète ses bouts rimés et obtient derechef un grand succès.

Et déjà l'heure du départ a sonné, pour les Romands tout au moins. On se sépare en se disant: au revoir l'an prochain! A. D.

P. S. L'absence cette année de tout menu illustré était due sans doute au rationnement du papier. Mais pourquoi si peu de Bernois étaient-ils présents?

Rapport présidentiel sur l'exercice 1944-45, présenté à l'assemblée générale de Langenthal le 8 juillet 1945.

Mes chers collègues,

L'exercice qui vient de s'écouler a été marqué par deux évènements d'une certaine importance. Je veux parler de la création de la caisse-maladie et de notre 20ème exposition générale, au musée des beaux-arts de Berne qui a coïncidé avec le 80ème anniversaire de la fondation de notre société.

Vous allez être, dans un moment, appelés à ratifier la fondation de notre caisse-maladie, et si je me base sur vos votes antérieurs, je suis persuadé que c'est d'une façon unanime que vous applaudirez à cette magnifique création, et que votre vote sera un geste de gratitude envers ceux qui, bénévolement, ont assumé la grosse tâche de sa mise en activité.

Après l'affiliation des peintres et sculpteurs à la caisse de compensation, dont notre collègue et ancien président Hügin, aidé de M. le Dr. Jagmetti, a été le principal artisan, nous devons en remercier encore les dirigeants de la caisse de secours. en la personne de M. le Dr. Hans Koenig, son président, et de M. G. E. Schwarz, son caissier. Ces deux Messieurs ont encore bien voulu assumer ces mêmes fonctions au sein du comité de la caisse-maladie.

Vous savez que ce n'est qu'en août de l'année dernière, donc après notre assemblée générale, que votre comité a été appelé subitement à donner et à faire donner par toutes nos sections, leur assentiment à la fondation de cette caisse. En agissant comme il l'a fait, votre comité n'a pas l'impression d'avoir outrepassé ses droits, mais bien au contraire, il a l'impression d'avoir fait tout son devoir. Ayant à faire à des personnes comme celles que je vous ai nommées, qui sont des juristes éminents, et qui avaient obtenu l'approbation de l'office fédéral des assurances, il eut été puéril, comme je vous l'ai déja dit, de se montrer plus royalistes que le roi; et si quelques membres, dans une louable intention certes, ont soulevé certaines objections pseudo-juridiques, cela n'indique à mon avis, qu'une certaine incompréhension de leur part.

Quoiqu'il en soit, cette caisse fonctionne depuis le mois de novembre dernier et plusieurs de nos membres en ont déjà profité. En votant une cotisation de 3000.— frs. par année, nous avons ôté à cette fondation tout caractère de secours ou de charité, pour en faire un droit

Notre exposition a fermé ses portes le 24 juin dernier et je remercie M. le Dr. Huggler de l'avoir si bien organisée. Si le chiffre des ventes n'a pas atteint celui de 1943, qui étaient des chiffres-record en somme, le résultat de cette exposition est cependant très appréciable puisque le montant des ventes qui s'y sont faites atteint fr. 64.465.— dont 29.390.— achats de la Confédération au titre du crédit des beaux-arts et 10.725.— à celui pour occasions de travail. Nous exprimons ici nos vifs remerciements à la Confédération pour ses achats.

Le $3\,$ % que nous toucherons sur cette somme, ainsi que le droit d'accrochage que nous nous sommes permis de vous demander, auront sans doute sur notre budget futur, une répercussion des plus réjouissantes.

Le 3 % sur les ventes représente la somme de fr. 1933,95 et le droit d'accrochage fr. 1454.—.

Vous savez que la question financière a dominé nos préoccupations, et que le cri d'alarme poussé par notre caissier et par les vérificateurs de comptes, nous a prescrit le devoir de faire des économies dans tous les domaines.

La question du jury, tant au sein du comité qu'au cours de la conférence des présidents a été, vous le savez, âprement débattue. Je ne veux donc pas y revenir, d'autant plus que la suite de notre ordre du jour vous montrera quels sont les désirs du comité central à ce sujet. Et puisque je suis dans le domaine de l'exposition, je me permets de vous rappeler que le placement par sections avait été abandonné pour revenir au placement habituel. Si celui-ci n'a pas donné satisfaction à tout le monde, notre vice-président Suter et moi-même en prenons l'entière responsabilité. Malgré les efforts du comité central et d'une commission de deux architectes, une section d'architecture n'a pu être organisée, et nous regrettons beaucoup que nos collègues architectes n'aient pas témoigné un plus grand intérêt pour cette manifestation. Ainsi que notre journal vous l'a appris, nous avons décidé de céder, exclusivement à nos membres passifs, et au prix de 100.- frs. l'une, quelques unes des estampes de Hodler qui sont encore en notre possession. Seuls donc, et c'est une chose importante, les membres passifs peuvent s'en rendre acquéreurs. Et ce n'est qu'après avoir demandé l'avis à notre jurisconsulte, Monsieur le Dr. Jagmetti que nous avons pris cette décision. Il nous reste en stock un certain nombre de ces estampes. Je profite de l'occasion pour vous signaler la complaisance constante de Mr. le Dr. Jagmetti que nous mettons à contribution pour toutes les questions de droit, et nous l'en remercions vive-

Au sujet de la **fonte de bronze**, plus de 150 demandes ont été examinées et 128 autorisations accordées. Tout récemment encore, certains allègements ont été consentis par la section des métaux.

Je note en passant les excellents rapports que nous entretenons avec les autorités fédérales et tout particulièrement avec le département fédéral de l'intérieur, dont le chef, M. le Dr. Ph. Etter se montre toujours si dévoué à la cause des artistes.

Des démarches couronnées de succès ont également eu lieu en vue d'une attribution spéciale d'huile de lin et de térébenthine aux peintres, et de savon aux sculpteurs pour leurs moulages en plâtre. Nos membres en ont déjà largement profité.

Deux autres démarches ont été entreprises. L'une due à l'initiative de notre collègue Suter, concerne l'érection d'un monument en l'honneur du général Guisan; et l'autre suggérée par Walter Eglin, vise la décoration artistique de l'Institut sportif fédéral de Macolin. Pour le moment aucune réponse ne nous est encore parvenue.

Nous avons fait don au **Musée Allerheiligen** à Schaffhouse, d'une aquarelle de notre collègue Surbeck. Ceci, pour lui témoigner toute notre sympathie. Notre geste a été très apprécié.

L'estampe de 1944 est dûe au talent de notre collègue Albert Schnyder et elle semble avoir fait très plaisir à tous nos membres passifs. C'est notre collègue Blanchet qui a été chargé de l'estampe 1945

Depuis la conférence des présidents, dont le rapport vous a été donné dans l'Art Suisse l'œuvre du **Don Suisse** a été mise sur pied. D'après la circulaire que tous les donateurs, amis des arts et artistes ont dû recevoir, il est établi que 2374 œuvres d'art ont été récoltées.

Si je suis bien renseigné, ces œuvres ne seront pas mises en vente, mais feront l'objet d'une immense loterie. On m'a parlé d'un million de billets. Mais je pense tout de même que toutes ces œuvres seront exposées. A la suite d'une demande que j'avais adressée aux organisateurs de cette œuvre, il m'a été donné d'entrevoir certaines perspectives, car je ne veux pas parler de promesses formelles. Il s'agirait de verser à la caisse de secours le 10 % de la valeur des œuvres récoltées, et si nous mettons à 100.— fr. seulement la valeur de chacune d'elles, c'est une somme de 23.740 fr. qui viendrait augmenter le capital de notre caisse de secours. Mais je vous le répète, c'est un exemple que je viens de vous donner sans pour cela vous donner une assurance positive. Ce serait presque trop beau!!

A la suite des diverses suggestions qui nous ont été présentées par les sections au sujet de la revision de nos statuts, la commission nommée à cet effet, a commencé ses travaux. Mais c'est un travail de longue haleine, un travail plein de subtilités et d'embûches, si je puis dire ainsi, et dont les points principaux sont: élection et durée du mandat des membres du comité central et mode d'admission des candidats. Je ne crois donc pas que nous puissions attendre un résultat quelconque avant l'année prochaine.

Vous savez que notre collègue Kempter a bien voulu assumer la **rédaction l'Art Suisse** et nous l'en remercions très vivement. De son côté, Kempter remercie tous ceux qui jusqu'ici, lui ont apporté leur collaboration en lui envoyant des articles. Mais il espère que cet intérêt continuera plus intensément encore, et ce tout spécialement de la part de nos collègues de la Suisse romande. Je serais donc trè heureux que son appel soit entendu.

La fondation Pro Arte nous demande chaque année des propositions au sujet d'artistes doués et dont la situation est devenue difficile. Et nous sommes heureux de constater qu'en général, satisfaction est donnée à nos suggestions. Mais je me permets de vous rappeler que cette fondation, placée sous le contrôle de la Confédération et dirigée par une commission nommée par elle, reste absolument libre de ses décisions et de ses actes, et que nous n'avons aucun compte à lui demander. Ne croyez donc pas qu'il suffise de demander pour recevoir!

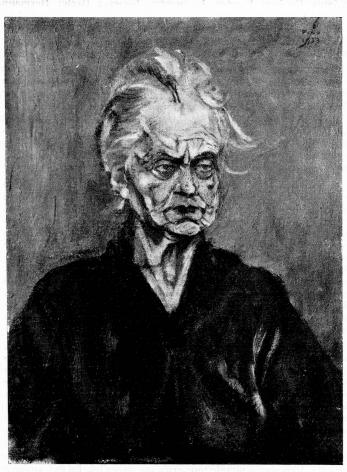
Effectif des membres. La société comptait à fin Juin 1944 709 membres actifs et 967 passifs. A fin Juin de cette année, nous sommes 698 membres actifs et 1037 membres passifs, compte tenu de quelques décès et démissions.

Nouvelles admissions effectives: 29 actifs et 105 passifs.

Le comité central a tenu 7 séances dont les résumés ont été communiqués aux sections.

Pour terminer, je vous remercie, chers collègues, de la confiance et de la collaboration que vous m'avez apportées pendant cette première année de ma présidence. Je suis prêt, dans la mesure de mes forces, et si vous le voulez bien, à continuer de faire régner dans notre société un esprit de concorde, de compréhension et de franche amitié. Ce sont trois choses qui aplanissent bien des difficultés et qui aident à résoudre bien des problèmes. Dans mes remerciements, je n'aurai garde d'oublier tous mes collègues du comité et notre dévoué secrétaire, dont l'expérience et la bonne volonté facilitent notre tâche dans une large mesure. Notre caissier pense à sa caisse et je vous assure qu'il y pense avec amour et compétence. Soyons lui en reconnaissants!

Le président: Eug. MARTIN.



Giuseppe Foglia.

ritratto della madre, 1945

Bericht des Präsidenten über das Geschäftsjahr 1944-45 vorgelegt an der Generalversammlung in Langenthal 8. Juli 1945.

Liebe Kollegen,

Das abgeschlossene Berichtsjahr weist zwei wichtige Ereignisse auf: die Gründung der Krankenkasse und unsere 20. Gesamtausstellung im Berner Kunstmuseum, welche mit dem 80. Jahrestag der Gründung unserer Gesellschaft zusammentrifft.

Sie werden heute die **Gründung der Krankenkasse** zu ratifizieren haben. Wenn ich mich auf Ihre früheren Beschlüsse stütze, so bin ich davon überzeugt, dass Sie diese prächtige Einrichtung einstimmig begrüssen werden, und dass Ihr Votum ein Ausdruck des Dankes denjenigen gegenüber sein wird, welche die grosse Aufgabe der Gründung der Krankenkasse so grosszügig gelöst haben. Nach der Aufnahme der Maler und Bildhauer in die Ausgleichskasse, welche wir unserm ehem. Zentralpräsidenten Karl Hügin und Herrn Dr. Jagmetti verdanken, sowie den Leitern der Unterstützungskasse, den Herren Dr. Hans Koenig, deren Präsidenten, und G. E. Schwarz, deren Quästor, haben diese letzteren beiden Herren die gleichen Aemter im Vorstande der Krankenkasse übernommen.

Wie Sie wissen, wurde unser Vorstand erst im Monat August vergangenen Jahres, also nach unserer Generalversammlung, plötzlich aufgefordert, seine Zustimmung zur Gründung der Krankenkasse zu erteilen, und durch unsere Sektionen erteilen zu lassen. Indem er so handelte, wie er es tat, hat Ihr Vorstand nicht den Eindruck, seine Rechte überschritten, sondern seine ganze Pflicht getan zu haben. Indem er es mit Persönlichkeiten, wie die genannten Herren, prominente Juristen, zu tun hatte, und ausserdem die Zustimmung des eidg. Versicherungsamtes gegeben war, wäre es, wie bereits gesagt, kindisch gewesen, päpstlicher als der Papst zu sein, und wenn einige Mitglieder, allerdings in der besten Absicht, angeblich juristische Einwände erhoben, so bedeutet das meiner Ansicht nach nur ein gewisses Unverständnis ihrerseits. Es sei dem nun wie es wolle, unsere Krankenkasse hat im November v. J. ihre Tätigkeit aufgenommen und schon haben zahlreiche Mitglieder deren Vorteil genossen. Indem unsere Gesellschaft einen jährlichen Beitrag von Fr. 3000.- an die Krankenkasse leistet, ist derselben der Begriff von Unterstützung oder Barmherzigkeit genommen und daraus ein Recht gebildet worden.

Unsere Ausstellung hat am 24. Juni d. J. ihre Tore geschlossen. Wenn die Verkäufe diejenigen von 1943 nicht erreichen, welche eigentlich Rekordzahlen waren, so ist das Ergebnis unserer Ausstellung immerhin sehr befriedigend, wurden doch Fr. 64.465.—an Verkäufen erzielt, wovon Fr. 29.390.— Ankäufe des Bundes welchem ich hier den innigsten Dank aussprechen möchte, zu Lasten des Kunstkredites, und Fr. 10.725.— zu Lasten des Arbeitsbeschaffungskredites. Der Anteil von 3 %, welcher uns von diesem Betrag zufällt, sowie die Hängegebühr, welche wir uns zu fordern erlaubten, hatten auf unser Budget den erfreulichsten Einfluss. Die 3 % stellen Franken 1933,95, die Hängegebühr Fr. 1454.— dar.

Sie wissen, dass die finanzielle Lage unsere grösste Sorge ist, und dass der Alarmschrei der Rechnungsrevisoren uns die Pflicht auferlegt hat, in jeder Hinsicht Einsparungen zu machen.

Die Frage der Jury wurde, wie Sie wissen, sowohl im Z. V. wie auch bei der Präsidentenkonferenz gründlich geprüft. Ich komme also darauf nicht mehr zurück, umsomehr als eine der Traktanden der heutigen Versammlung Ihnen die diesbezüglichen Wünsche des Z. V. zeigen wird.

Sie erinnern sich auch daran, dass die sektionsweise Aufstellung der Werke bei unserer Ausstellung nachträglich aufgegeben wurde. Wenn nun die sttattgefundene Plazierung nicht jeden Aussteller zu befriedigen vermochte, so übernehmen wir, Vize-Präsident Suter und ich selbst, die volle Verantwortung dafür. Trotz der Bemühungen des Z. V. und einer zweiköpfigen Architekten-Kommission konnte eine Abteilung Architektur nicht eingerichtet werden. Wir bedauern es, dass unsere Architekten-Kollegen dieser Veranstaltung so wenig Interesse entgegenbrachten.

Durch unsere Zeitschrift haben Sie den Beschluss des Z. V. vernommen, einige Hodler-Blätter zum Preise von Fr. 100.— pro Blatt ausschliesslich an Passivmitglieder abzugeben. Dieser Beschluss wurde nach vorheriger Anfrage bei unserm Rechtskonsulenten Herrn Dr. Jagmetti gefasst. Es sind noch eine gewisse Anzahl solcher Blätter vorrätig. Bei dieser Gelegenheit möchte ich Herrn Dr. Jagmetti, welchen wir über juristische Fragen immer wieder konsultieren, den tiefsten Dank abstatten.

Ueber 150 Gesuche um Bronceguss sind geprüft, und 128 Bewilligungen erteilt worden. Ganz kürzlich wurden uns von der Sektion für Metalle gewisse Erleichterungen bewilligt.

Ich erwähne auch die ausgezeichneten Beziehungen, welche wir mit den Bundesbehörden unterhalten, namentlich mit den eidg. Departement des Innern, dessen Vorsteher, Herr Dr. Ph. Etter für die Künstlerschaft stets einsteht.

Auch wurden vom Z. V. unternommene Schritte zwecks Sonderzuteilung an die Maler von Leinöl und Terpentin, an die Bildhauer von Seife für ihre Gipsabgüsse, mit Erfolg gekrönt. Die Mitglieder haben von diesen Vorzügen regen Gebrauch gemacht.

Zwei weitere Schritte wurden unternommen. Der eine, auf Anregung unseres Kollegen Suter, betrifft die Errichtung eines Denkmals zu Ehren von General Guisan; der andere, angeregt von Walter Eglin, bezweckt die künstlerische Ausschmückung der eidg. Sportanlagen in Magglingen. Bisher haben wir zwar noch keine Antwort erhalten.

An das Museum Allerheiligen in Schaffhausen haben wir ein Aquarell unseres Kollegen Surbek geschenkt, als Bezeugung unserer Sympathie. Diese Gabe wurde sehr geschätzt.

Das Kunstblatt 1944, eine Schöpfung unseres Kollegen Albert Schnyder, scheint unseren Passivmitgliedern Freude bereitet zu haben. Für 1945 wurde Alexandre Blanchet mit dem Kunstblatt beauftragt.

Seit der Präsidentenkonferenz, über welche in der «Schweizer Kunst» berichtet wurde, ist die Schweizerspende ins Leben gerufen worden. Ein Rundschreiben wurde an Künstler und Kunstfreunden gerichtet, und 2374 Werke wurden angemeldet. Wenn ich richtig unterrichtet bin, werden diese Werke nicht zum Ankaufe angeboten, sondern sollen zu einer mächtigen Lotterie verwendet werden. Man sprach von einer Million Lose. Ich denke zwar, dass diese Werke doch ausgestellt werden. Auf eine Anfrage an die Veranstalter wurden mir gewisse Aussichten eröffnet, denn von einem bestimmten Versprechen will ich nicht reden. Es würde sich darum handeln, 10%0 des Wertes der gesammelten Werke an die Unterstützungskasse zu überweisen. Wenn jedes einzelne Werk auf nur Fr. 100.— geschätzt wird, so wären es Fr. 23.740.— die der Unterstützungskasse zufliessen würden. Aber ich wiederhole, ich gebe Ihnen hier nur ein Beispiel an, und keine feste Zusicherung. Es wäre ja fast zu schön!

Nachdem die Sektionen uns für die Statutenabänderungen die verlangten Anregungen zugehen liessen, hat die hiefür bestimmte Kommission ihre Arbeit aufgenommen. Es ist aber eine Arbeit von langer Dauer, eine Arbeit voller Tücken und Feinheiten, wenn ich so sagen darf. Die Hauptpunkte sind: Wahl und Amtsdauer der Mitglieder des Zentralvorstandes, und Aufnahmemodus der Kandidaten. Ich glaube kaum, dass irgend ein Ergebnis vor dem nächsten Jahr erwartet werden darf.

Sie wissen, dass Kollege Kempter die Redaktion der «Schweizer Kunst» übernommen hat und wir danken ihm dafür herzlich. Er dankt den bisherigen Mitarbeitern und Einsendern von Artikeln für ihr Interesse und hofft, dass sich dasselbe, besonders was die Kollegen der welschen Schweiz betrifft, weiterhin noch tatkräftiger auswirken möge. Ich würde mich freuen, wenn sein Aufruf erhört würde

Jedes Jahr verlangt die **Stiftung Pro Arte** von uns Vorschläge über begabte und bedürftige Künstler. Es freut uns, feststellen zu dürfen, dass im Allgemeinen unsere Anregungen berücksichtigt wurden. Ich erlaube mir aber Sie daran zu erinnern, dass die Stiftung, die unter der Kontrolle des Bundes steht und von einer von ihm bezeichneten Kommission geleitet wird, ihre Beschlüsse ganz eigenmächtigt fassen kann und wir ihr darüber keine Rechenschaft zu verlangen haben. Glauben Sie also nicht, es genüge zu verlangen, um zu erhalten.

Mitgliederbestand. Noch die Mitteilung, dass unsere Gesellschaft Ende Juni 1944 709 Aktiv- und 967 Passivmitglieder zählte. Ende Juni 1945 sind diese Zahlen 698 bezw. 1037 unter Berücksichtigung einiger Todesfälle und Austritte. Effektive Neuaufnahmen: 29 Aktiv- und 105 Passivmitglieder.

Der Z. V. hielt 7 Sitzungen ab. Den Sektionen wurde ein Bericht über die Verhandlungen zugestellt.

Zum Schluss danke ich Ihnen, liebe Kollegen, für das Zutrauen, das Sie mir geschenkt, und die Mitarbeit, die Sie geleistet haben in diesem ersten Jahr meines Präsidiums. Ich bin gerne bereit, wenn Ihr es wollt, fortzufahren und mit aller meiner Kraft im Schosse der Gesellschaft den Geist des Friedens, des Verständnisses und der Freundschaft herrschen zu lassen, drei Dinge, welche manche Schwierigkeit beheben helfen. In meinem Dank will ich aber meine Kollegen des Z. V. und unsern verdienten Sekretär nicht vergessen, dessen Erfahrung und guten Willen uns die Arbeit wesentlich erleichtern. Unser Kassier ist um seine Kasse besorgt und ich gebe Euch die Zusicherung, dass er seine Sache mit Liebe und Kompetenz macht. Seien wir ihm dafür dankbar!

(Trad. A.D.)

Der Präsident: Eug. MARTIN.

Beethoven.

.... ich wünsche, dass, wenn die Werke der Kunst Gewinn schaffen können, dieser doch viel lieber echten wahren Künstlern, als blossen Krämern zuteil werde.

(Aus einem Brief an Hofmeister vom 15. Januar 1801.)

Procès-verbal de l'assemblée des délégués à Gutenburg le 7 juillet 1945.

Sont présent:

- a) du C. C.: Martin, Crivelli, Giauque, Glinz, Kempter, Perrin, Suter et le secrétaire général;
- b) 38 délégués des 14 Sections.

Au début de la séance, ouverte à 14.45, le président souhaite la bienvenue aux délégués des sections et prie l'assemblée de se lever pour honorer la mémoire des membres de notre société décédés dans l'année écoulée: ce sont: MM. Ernst Oskar, peintre, Winterthur; Maino Pompeo peintre, Locarno; Dumont Emile, peintre, Genève; Foretay A., peintre, Genève; Herter Hermann, architecte, Zurich; Süffert Hans, peintre, Bâle; Amrein Robert, peintre, Zurich.

Sont nommés rapporteurs G. E. Heussler (Zurich) pour la langue allemande, A. Gueydan (Lausanne) pour la langue française et, comme scrutateurs Ch. Barraud (Neuchâtel) et F. Rieser (Bâle).

Eug. Martin lit ensuite son rapport présidentiel, dont le texte figure dans le présent numéro, et le caissier Glinz donne à l'assemblée l'état des comptes qui sont acceptés, après lecture, faite par Léon Berger, du rapport des vérificateurs des comptes.

Le président donne quelques explications au sujet de la rédaction de l'article 6 des statuts relatif à la réélection de 3 membres du comité central, ce qui donne lieu à une discussion animée à laquelle prennent part Aegerter (Bâle), Röthlisberger (Neuchâtel) et H. Müller (Zurich); l'assemblée adopte finalement, par 35 voix contre 7 la proposition présidentielle appuyée par P. Röthlisberger, qui maintient la comité central dans sa forme actuelle jusqu'à l'établissement des nouveaux statuts.

Les anciens verificateurs des comptes sont réélus à l'exception de Léon Berger, démissionaire, qui est remplacé par Willy Fries; après quoi le budget pour l'exercice 1945-46 est voté.

La cotisation annuelle est maintenue à fr. 15.—. Une suggestion de Glinz, tendant au versement par les sections d'une contribution extraordinaire et unique de fr. 2.— par membre actif, est adoptée. Le mode de perception se fera au gré des sections.

L'assemblée ratifie, après exposé de Martin, l'approbation donnée par le comité central à la fondation de la caisse-maladie ainsi que du texte de l'acte de fondation et des statuts de celle-ci. Elle approuve par acclamations la nomination d'un membre d'honneur en la personne de Mr. le Dr. Koenig, président de la caisse de secours et de la caisse-maladie.

Un amendement présenté par la section de Berne selon lequel la représentation des sections dans les jurys ne serait plus limitée à 1 peintre et 1 sculpteur, au maximum (c'est-à-dire visant à la suppression de la dernière phrase de la proposition du c. c.), est rejétée; l'assemblée décide d'en revenir à la composition d'un jury de 9 membres, 6 peintres et 3 sculpteurs, tenant compte des diffé-